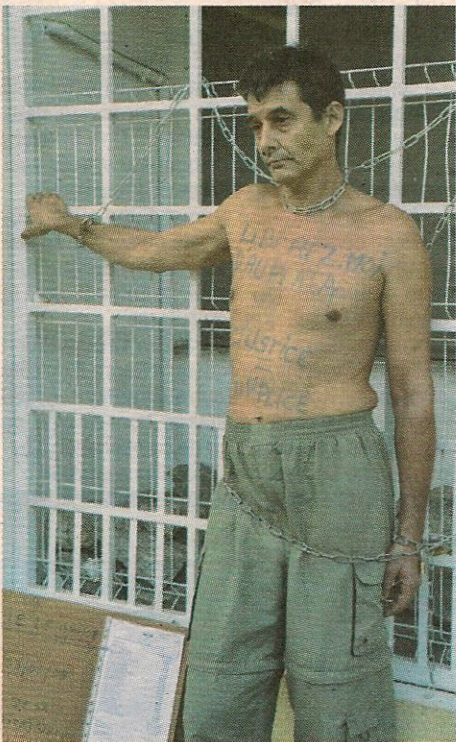


CAYENNE. La grève de la... fin aux Prud'hommes

8/1/10



► C'est sans doute l'une des grèves de la faim la plus courte de « l'histoire des grèves de la faim en Guyane ». En tout cas, celle-ci a eu le mérite de porter ses fruits.

Laurent Edelin s'est attaché hier matin aux grilles du tribunal des Prud'hommes, le torse nu et couvert de ces inscriptions : « Libérez-moi d'Auplata. Justice = supplice ». Et pour mieux illustrer le « silence de la justice » qu'il dénonçait, cet ex-employé de la société minière guyanaise avait même décidé de se fixer une épingle à nourrice au niveau des lèvres. Pas pratique pour s'exprimer. L'homme a quand même pu expliquer qu'après avoir travaillé un an et demi pour Auplata, il s'était fait licencier pour « soi disant ne pas avoir prévenu la société qu'(il) allait devenir papa, avant de poser (son) congé parental ». Voilà pour la raison officielle. Et pour l'officieuse : Laurent Edelin raconte qu'il dénonçait entre autres « la pollution et l'embauche de clandestins ». Il a donc fait appel devant le tribunal des Prud'hommes qui, le 9 juin dernier, a statué en sa faveur, invitant la société minière à lui verser des indemnités. Or, « cela fait plus de six mois qu'on attend le courrier officiel alors que la décision a bien été prise », indiquait-il hier matin.

Au bout de quelques heures, alors qu'il annonçait vouloir « faire une grève de la faim et de la soif, jusqu'à ce que mort s'ensuive », l'ancien bargiste logisticien d'Auplata a finalement obtenu le document qu'il réclamait.